



Synthèse

# Le projet des Établissements **2018>2022**

C'est dans le contexte de la Direction commune qu'est rédigé le nouveau projet d'établissement. Profitant de la concordance calendaire de fin des précédents projets d'établissements **des EPSM des Flandres et Lille-Métropole** à fin 2017, et pour marquer davantage la dynamique de coopération et de Direction commune, c'est un projet des établissements qui a été proposé aux instances et à l'autorité de contrôle.

Ce document est donc le fruit d'une réflexion commune, sans pour autant omettre l'existence de spécificités dues à l'histoire et au fonctionnement de chaque établissement.



Ce projet d'établissement s'inscrit également dans une dimension plus large, qui est celle du territoire, avec :

- D'une part, **le Groupement Hospitalier de Territoire** « Psychiatrie Nord-Pas-de-Calais » dans lequel sont engagés les EPSM Lille-Métropole et des Flandres ;

- D'autre part, **Le Projet Territorial de Santé Mentale** (PTSM) élaboré à l'initiative des professionnels et établissements de santé travaillant dans le champ de la santé mentale. Il a pour objet « *l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture* » et vise à permettre à chaque patient l'accès à l'ensemble des dispositifs et des services du territoire de prise en charge.

En s'inscrivant dans la dynamique de la Direction commune, les EPSM ont abandonné la logique d'une réflexion établissement par établissement. Il s'agit désormais :

- De proposer des axes de convergence et de viser l'efficacité des actions associant les deux EPSM

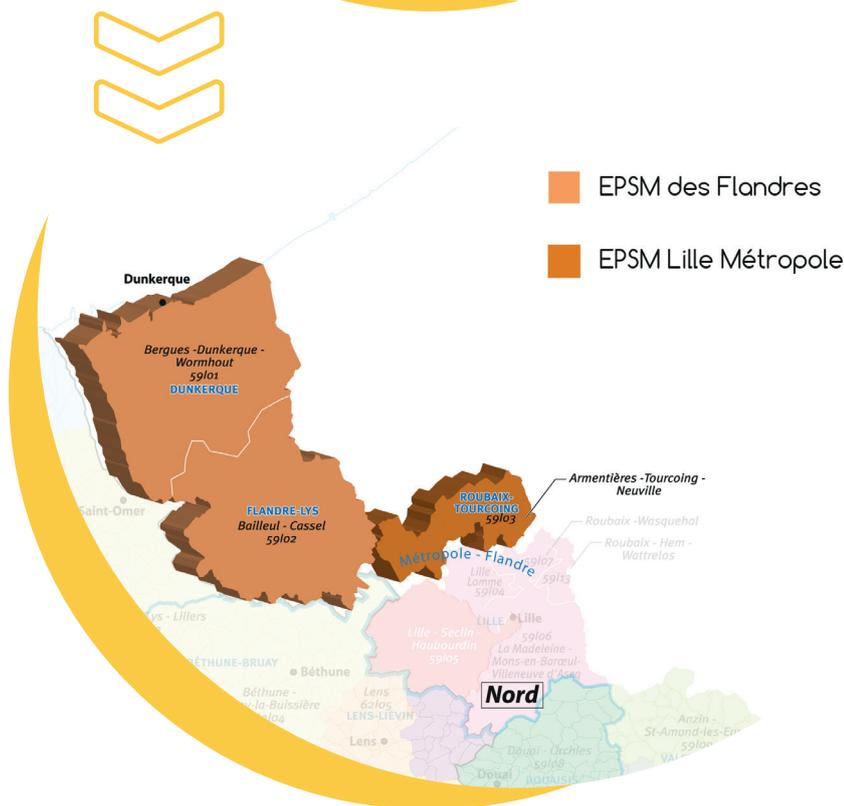
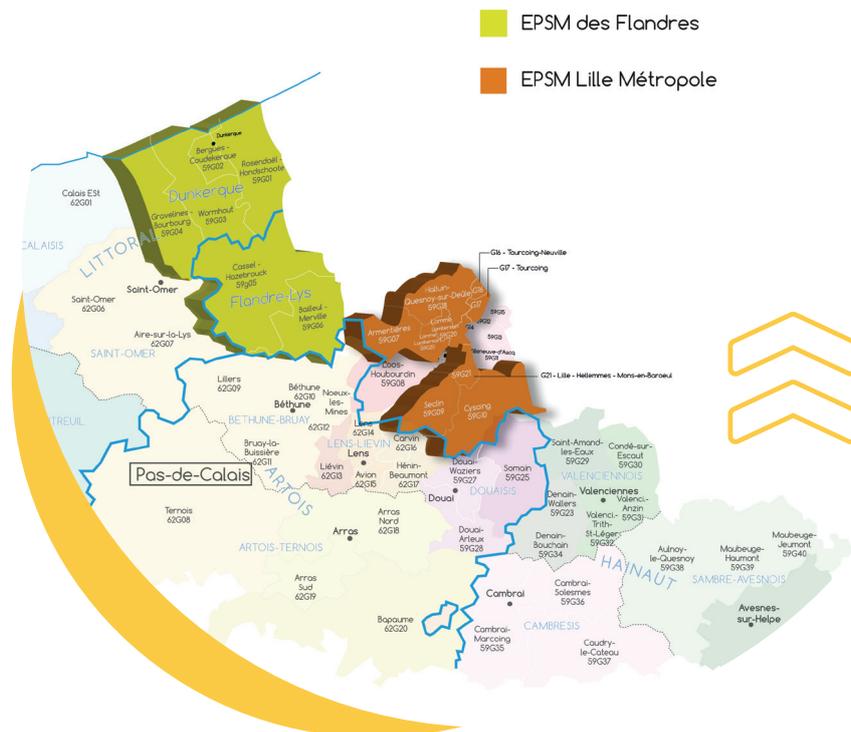
- De s'inscrire dans une dynamique de territoire élargi, associant tous les acteurs du secteur sanitaire, et ceux relevant du secteur social et médico-social, organisant ainsi la coordination territoriale

Ainsi, dans sa présentation, le Projet deS EtablissementS est construit de la manière suivante :

- Les projets médicaux et projets de soins propres à chaque EPSM

- Les axes de convergence des projets médicaux et le projet de soins commun qui en découle

- Les projets communs des Directions Fonctionnelles



Ainsi les établissements présentent un projet 2018-2022 qui :

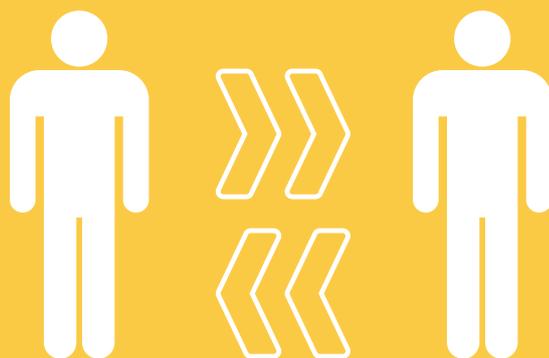
- o s'inscrit dans le respect du PRS, du PMP
- o tient compte des besoins et des spécificités des territoires
- o associe les partenaires à la prise en charge

## LES ORIENTATIONS MEDICALES COMMUNES ET UN PROJET DE SOIN COMMUN

Les 2 EPSM sont pour certains aspects confrontés aux mêmes questionnements, Et ce sont cinq orientations communes destinées à faciliter la prise en charge et les parcours des patients qui ont été identifiées et seront travaillées en commun, en associant des professionnels des communautés médicales et soignantes des deux établissements.

### ● Les adolescents et les 16/25 ans

- o Orientation et trajectoire des adolescents sur le territoire des inter-secteurs I01/I02/I03
- o Fluidification des parcours de soins entre psychiatrie adulte et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent pour les 16/25 ans
- o Articulation des parcours entre prise en charge en ambulatoire et en hospitalisation à temps plein
- o Finalisation de la convention de partenariat entre les deux EPSM et le CHA (I02/I03, urgences et pédiatrie)
- o Prise en charge des situations complexes
- o Collaboration avec le secteur social et médico-social : renforcer les retours d'expérience et les analyses de pratiques



## ● La psychogériatrie

- o Inscrire les EPSM dans les objectifs du PRS de psychogériatrie
- o Établir une cartographie des équipes mobiles de psychogériatrie des deux EPSM et de leurs compétences spécifiques
- o Développement de formations relatives à la prévention du risque suicidaire en EHPAD
- o Développement d'équipes mobiles
- o Articulation avec les partenaires du territoire (CLIC et MAIA) et coordination des actions
- o Travail sur le diagnostic de territoire
- o Développement de la télémédecine
- o Positionner les services de psychogériatrie dans la réforme des études médicales

## ● La précarité

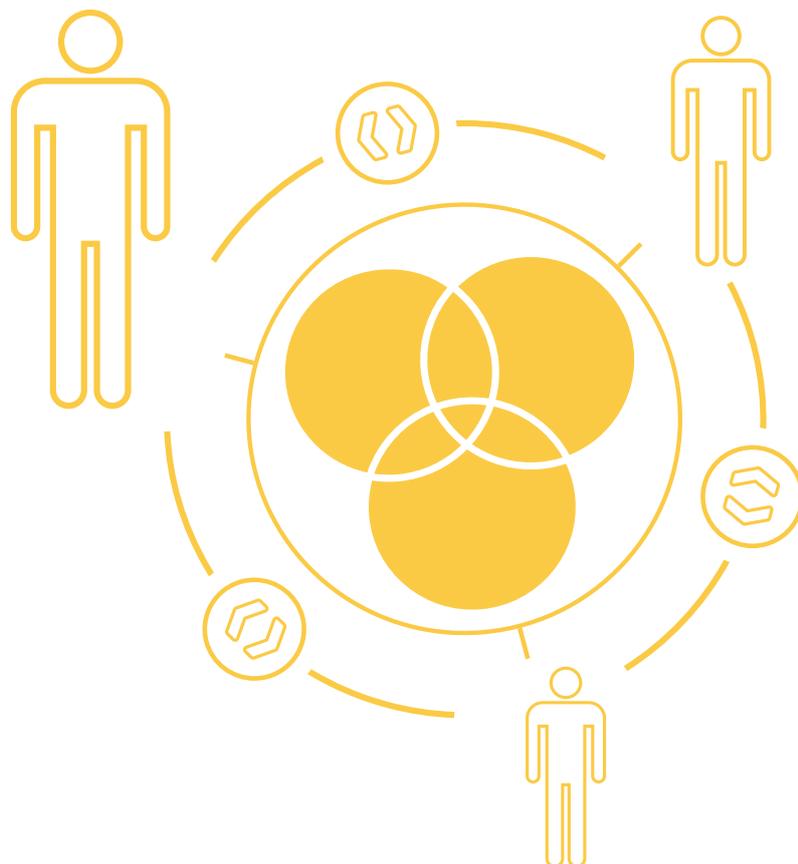
- o Optimisation et structuration des coopérations entre les deux EPSM en articulation avec les PASS
- o Coordination des dispositifs de prise en charge et des actions avec les partenaires
- o Favoriser l'accès aux soins hors hospitalisation
- o Harmoniser et faciliter l'accès aux soins pour les demandeurs d'asile et les personnes en situation précaire
- o Mutualisation des compétences entre EPSM (interprètes, professionnels socio-éducatifs, personnel paramédical)
- o Articulation avec le secteur social et médico-social

## ● La réhabilitation psychosociale

- o Développer des actions en faveur d'un maintien à domicile
- o Favoriser l'accompagnement et le rétablissement du patient dans la cité
- o Mise en commun des programmes d'éducation thérapeutique des patients
- o Mutualisation des compétences et des outils de réhabilitation entre les deux EPSM (ateliers thérapeutiques, plateforme de réhabilitation...) : permettre aux patients des deux EPSM d'accéder à ces dispositifs
- o Articulation avec le secteur social et médico-social

## ● L'articulation entre psychiatrie et secteur médico-social :

qui s'intègre dans chacune des orientations communes



## Un projet de soins commun, qui vise à :

**Axe 1** – Améliorer la qualité, la sécurité, la continuité et la coordination du parcours patient

**Axe 2** – Participer à la démarche Qualité

**Axe 3** – Participer au développement de la recherche en soins et favoriser l'innovation

**Axe 4** – Accompagner le développement des compétences, des ressources rares et des projets professionnels

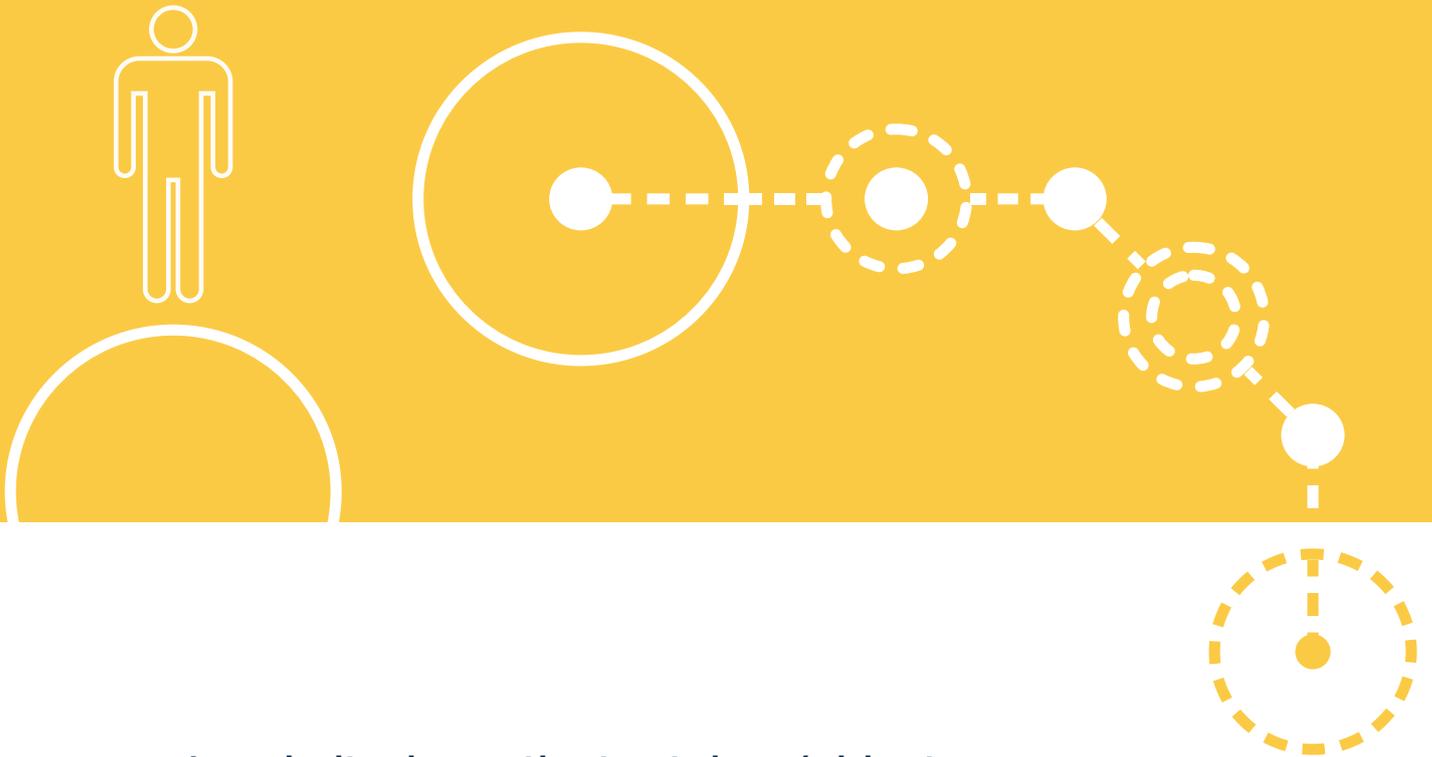
**Axe 5** : Promouvoir et accompagner le management du service de soins

**Axe 6** : Contribuer à la santé au travail et à l'épanouissement professionnel

**Axe 7** : Participer et se positionner dans la mise en œuvre de la gouvernance hospitalière et dans les coopérations inter-hospitalières

## Un projet partagé de prise en charge des patients et des résidents

Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge au sein des EPSM Lille-Métropole et des Flandres. Il vient garantir **le respect des droits** des patients et des résidents, **la qualité et la sécurité des soins** et de la prise en charge, ainsi qu'un **parcours de soins coordonné**. Il reconnaît le rôle essentiel des usagers dans la détermination des orientations sanitaires et la place centrale des aidants dans le processus de soins. C'est pourquoi, **la participation des usagers** au système de santé et à l'organisation des parcours, ainsi que la mesure de leur satisfaction sont autant d'éléments constitutifs du projet des Établissements.



## ● Les droits des patients et des résidents

- Garantir le respect des droits des patients et des résidents
- Informer les patients et les résidents sur leurs droits
- Améliorer l'organisation de l'hospitalisation à temps complet des mineurs

## ● L'accueil, l'accès aux soins et la prise en charge

- Améliorer les conditions d'accès aux soins et de prise en charge des patients et des résidents
- Garantir la qualité et la sécurité des soins
- Proposer des prises en charge diversifiées et innovantes

## ● La construction d'un parcours de soins

## ● L'accompagnement des aidants

## ● La mesure et la prise en compte de la satisfaction des usagers



## UN PROJET MEDICAL et DE SOINS ADAPTE AU TERRITOIRE DE L'EPSM DES FLANDRES

Les configurations territoriales entre Littoral, Flandre Intérieure et Métropole sont globalement différentes, c'est pourquoi, en parallèle des orientations communes, l'EPSM des Flandres a développé un projet médical et de soins qui vient répondre à ses problématiques spécifiques.

Pour la rédaction de leurs projets nouveaux, les pôles s'appuient sur **des principes fondateurs que sont :**

- L'amélioration continue du parcours de soins
- La coordination des prises en charge
- Le renforcement des droits des patients et des résidents
- La poursuite du travail en réseaux
- Le maintien et le renforcement des partenariats avec les structures sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire

Les principales orientations arrêtées par les services de soins sont les suivantes :

### ● **Renforcer le dispositif ambulatoire avec**

- o La Création d'unités ambulatoires
- o La modernisation des locaux
- o Faciliter l'accès aux structures sur un plan géographique et temporel
- o Faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite

● **Améliorer les modalités d'hospitalisation complète** en réhabilitant certaines structures devenues obsolètes

● **Renforcer l'activité de liaison** et la structuration du parcours de soins grâce à un partenariat renforcé avec les acteurs de soins des territoires

● **Développer les alternatives à l'hospitalisation à temps complet** telles que hospitalisation de semaine, maison gouvernante ou encore équipes mobiles

● **Proposer des prises en charge spécifiques et adaptées aux publics :**

o Les enfants et adolescents (articulation des prises en charge entre petite enfance, enfance et adolescence ; fluidification des parcours de psychiatrie de l'adolescent/psychiatrie adulte ; création d'une équipe mobile de périnatalité...)

o Les populations précaires, dont migrants et réfugiés (mieux identifiés ces populations pour mieux adapter leur prise en charge et mettre en œuvre les outils de suivi nécessaires)

o Les personnes âgées (renforcer les actions de liaison avec les partenaires : MAIA – CLIC – UCC – pour améliorer la prise en charge des usagers et des aidants, construire des outils de concertations cliniques pluridisciplinaires, et initier une politique de psychogériatrie sur le territoire)

o Les Patients en besoin de réhabilitation psychosociale (Education thérapeutique, équipe mobile, place du CLSM dans la politique de réinsertion...)

o Les Détenus avec la poursuite et le développement des actions engagées en maison d'Arrêt

o Les Résidents des structures médico-sociales de l'établissement (politique de bienveillance, accompagnement éducatif et soutien aux aidants, approche non médicamenteuse)

**Le Département d'Information Médicale** inscrit désormais ses projets dans le cadre d'un territoire élargi à celui du GHT de Psychiatrie Nord Pas de Calais.

Dans cette perspective, les objectifs et les orientations du DIRM s'attachent :

- o A accompagner les pôles d'activités cliniques dans la prise en charge des patients grâce à l'analyse des données issues du PMSI et du RIM-P, le pilotage du dossier patient et le développement de l'évaluation médicale
- o A agir dans le domaine de la santé publique et de la médecine sociale avec l'éducation et la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- o A soutenir l'activité du service de documentation, et valoriser l'archivage au regard des dispositions réglementaires..

**Le projet de soins** accompagnera tous les projets médicaux, et dans cette perspective ses orientations 2018-2022 sont centrées autour de plusieurs priorités :

- o S'adapter à l'évolution des modalités de prise en charge (réflexion sur la permanence et l'organisation des soins para-médicaux, l'harmonisation des pratiques professionnelles, les partenariats, la prise en charge des populations spécifiques, les activités psycho-socio-thérapeutiques et de réhabilitations...)
- o S'attacher à valoriser la formation (initiale et continue), l'évaluation et la recherche
- o Développer les outils de prise en charge : démarche de soins, transmissions ciblées, projets de soins

- o Améliorer de manière continue la prise en charge en s'associant à la politique de prévention des risques et des dommages liés aux soins, en valorisant la politique de prévention (douleur, bienveillance...)
- o Contribuer à la politique de développement durable et de mise en œuvre de pratiques de soins respectueuses de l'environnement
- o Développer la réflexion éthique autour de l'Espace de Réflexion Éthique **pluridisciplinaire**
- o Favoriser l'articulation entre les professionnels avec la mise en place d'une guidance tendant à une meilleure intégration dans les unités de soins

## LES ORIENTATIONS COMMUNES DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES

Avec leurs fonctions support pour accompagner les projets, les Directions fonctionnelles ont développé chacune des axes de travail visant à venir en appui, en soutien des pôles dans leurs démarches.

● **La Direction des Affaires Générales et Stratégie** souhaite s'impliquer toujours plus dans l'accompagnement des projets des pôles, être un soutien logistique à la création, à la mise en œuvre de ces projets qui permettront de répondre aux besoins du territoire et d'affirmer la place de l'EPSM des Flandres sur le territoire

● **La Direction de la Communication et des Affaires Culturelles** poursuivra sa politique de déstigmatisation de la maladie mentale, développera des actions destinées à améliorer l'information transmise aux usagers, et proposera de poursuivre les initiatives culturelles, outils de l'inclusion sociale.



● **Le projet social** est construit autour de 4 axes :

- o Promouvoir la santé au travail
- o Favoriser la qualité de vie au travail
- o Poursuivre la démarche de GMPC et favoriser le développement des compétences
- o Développer le dialogue social

● **La Direction des Prestations Hôtelières et Logistiques** présente un projet marqué par la dimension GHT, qui oblige le volet achat à se réorganiser. Ce projet se décline autour de 4 axes :

- o Améliorer la qualité des prestations au service des usagers
- o Optimiser l'ensemble des processus logistiques et hôteliers
- o Participer à la logique de développement durable
- o Poursuivre la maîtrise budgétaire des dépenses

● **La Direction des Relations avec les Usagers** affirme sa volonté de promotion des droits des usagers, conformément aux engagements du projet de prise en charge des patients et des résidents. Il s'agira également d'améliorer l'application de la loi du 5 juillet 2011 et sa compréhension, et de poursuivre les coopérations « Police-Justice »

● **La politique Qualité et Gestion des Risques** repose sur 6 axes :

- o Affirmer la place privilégiée du patient/résident en termes de Qualité et de Sécurité tout au long de son parcours
- o Garantir le respect des droits fondamentaux des patients/résidents en matière d'information et d'accompagnement
- o Évaluer la pertinence de la performance des soins en lien avec les EPP/APP, le DPC et le CAQES
- o Renforcer la démarche de prévention et de gestion des risques contribuant à la culture qualité
- o Promouvoir la Qualité de Vie au Travail
- o Structurer les partenariats dans le cadre de la Direction commune et du Groupement Hospitalier de Territoire

● **La Direction des Travaux** déploiera ses actions centrées autour du projet patrimonial et du développement durable avec :

- o Le Développement de la maîtrise des énergies
- o La préservation et La Modernisation du patrimoine
- o Une politique d'Achats adaptée et respectueuse de l'environnement

● **La Direction des Affaires financières et des frais de séjour** accompagnera toutes les directions et pôles d'activités cliniques :

- o dans une démarche indispensable de contrôle de gestion (contrôle des coûts et de contractualisation interne)
- o Pour une meilleure fiabilisation des prévisions budgétaires

● **La Direction des Technologies et des Systèmes d'Information** s'inscrit dans l'accompagnement des 3 piliers de la stratégie que sont :

- o L'amélioration du parcours patient sur son territoire de prise en charge (dossier patient informatisé, messagerie santé sécurisée...)
- o L'amélioration de la qualité de vie au travail et de la performance professionnelle (outils de mobilité, visioconférence, outils de pilotage, progiciels...)
- o La recherche constante de l'efficience institutionnelle et territoriale (dématérialisation des procédures, participation au projet du SIH du GHT.)

● **Le Projet Socio Educatif** s'appuie sur des orientations spécifiques au cœur de métier des professionnels avec :

- o Le développement des compétences et la transmission des savoirs
- o L'identification et la structuration des collaborations, des partenariats et des réseaux
- o La participation au diagnostic de territoire pour mieux identifier les ressources
- o Le maintien et le développement de la démarche qualité

